



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°804) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « CHŒUR DE CHAMBRE LES
ELEMENTS », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-300
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'association « Chœur de chambre Les Eléments » représentée par Monsieur David DELPECH, en qualité de responsable production et diffusion, et située, 15 rue de la Pleau, 31000 Toulouse, d'organiser des répétitions, le 14 octobre de 9 h 30 à 18 h 30 et le 15 octobre 2022 de 9 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Chœur de chambre Les Eléments » représentée par Monsieur David DELPECH, en qualité de responsable production et diffusion, et située, 15 rue de la Pleau, 31000 Toulouse, une convention de location de salle pour un montant de 346,50 TTC (trois cent quarante-six euros et cinquante centimes), afin d'organiser des répétitions, le 14 octobre de 9 h 30 à 18 h 30 et le 15 octobre 2022 de 9 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9945H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
